

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 29 JUILLET 2020

Membres :

- en exercice	45
- présents	39
- représentés	6
- excusés	0
- votants	45

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2020/07/29-47

OBJET : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif - Budget supplémentaire de l'exercice 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juillet 2020, se sont réunis Salle de l'Espéidou - 111, route des Moulins de Paillass à 83580 GASSIN, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Philippe BURNER	Aline CHARLES
Marc Etienne LANSADE	Audrey RONDINI-GILLI	Patricia AMIEL
Philippe LEONELLI	Gilbert UVERNET	Cécile LEDOUX
Anne-Marie WANIART	Christiane LARDAT	Jean-Maurice ZORZI
Bernard JOBERT	Jacki KLINGER	Véronique LENOIR
Thomas DOMBRY	Patricia PENCHENAT	Michel LE DARD
Stéphan GADY	Mireille ESCARRAT	Julienne GAUTIER
Laurent GIUBERGIA	Patrick HERMIER	Thierry GOBINO
Jean PLENAT	Didier SILVE	Isabelle CARBON
Sylvie SIRI	Anne KISS	Maxime ESPOSITO
Céline GARNIER	Catherine HURAUT	Michèle DALLIES
Christophe ROBIN	Catherine BRUNETTO	Valérie MORA
Sylvie GAUTHIER	Sylvie JARIER	Frédéric BLUA

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à Bernard JOBERT
Roland BRUNO donne procuration à Patricia AMIEL
Franck THIRIEZ donne procuration à Gilbert UVERNET
Frédéric CARANTA donne procuration à Anne KISS
Lucie LAFEUMA donne procuration à Thomas DOMBRY
Jean-Pierre TUVÉRI donne procuration à Sylvie SIRI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020

Délibération n° 2020/07/29-47

OBJET : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif - Budget supplémentaire de l'exercice 2020

Le rapporteur expose :

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif en fonction de l'évolution des projets tant en fonctionnement qu'en investissement.

Son montant est de :

- ↳ 12 486,87 € en exploitation.
- ↳ 120,80 € en investissement.

Les dépenses complémentaires en exploitation se décomposent comme suit :

- ↳ Mutualisation : + 12 486,87 € prévision sous-estimée au budget primitif,

Ces dépenses supplémentaires sont financées par :

- ↳ Affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2019 : + 12 486,87 €

Concernant l'investissement, les ajustements proposés en dépenses sont les suivants :

- ↳ Intégration des restes à réaliser 2019 : + 120,80 €.

Ces dépenses supplémentaires sont couvertes par l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 : + 120,80 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020

Sur proposition de monsieur le président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur les modifications suivantes :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	0,00	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	12 486,87		
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	0,00		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00		
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'exploitation	12 486,87	Total des recettes réelles d'exploitation	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-12 486,87
Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	0,00
		Solde de l'exercice	-12 486,87
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	Chapitre 002 : Excédent	12 486,87
Total des dépenses d'exploitation	12 486,87	Total des recettes d'exploitation	12 486,87

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	Total des recettes réelles d'investissement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	0,00
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	0,00
		Besoin de financement total	0,00
		Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00
		Besoin de financement après virement	0,00
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	0,00
Restes à Réaliser	120,80	Restes à Réaliser	0,00
		Besoin de financement total	120,80
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	120,80
		Emprunt	0,00
Total des dépenses d'investissement	120,80	Total des recettes d'investissement	120,80

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2015/06/17-08 du Conseil communautaire du 17 juin 2015 portant création du budget annexe SPANC ;

Vu la délibération n° 2019/11/13-02 du Conseil communautaire du 13 novembre 2019 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2020 ;

Vu la délibération n° 2019/12/04-27 du Conseil communautaire du 4 décembre 2019 portant vote du budget annexe SPANC - budget primitif 2020 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative au compte de gestion 2019 du budget annexe SPANC ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative à l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe SPANC ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative à l'affectation des résultats 2019 du budget annexe SPANC ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'ajustement des inscriptions budgétaires.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 20 juillet 2020.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020

Article 2 :

D'ADOPTER le budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget annexe SPANC tel que présenté ci-dessous.

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	0,00	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	12 486,87		
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	0,00		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00		
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'exploitation	12 486,87	Total des recettes réelles d'exploitation	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-12 486,87
Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	0,00
		Solde de l'exercice	-12 486,87
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	Chapitre 002 : Excédent	12 486,87
Total des dépenses d'exploitation	12 486,87	Total des recettes d'exploitation	12 486,87

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	Total des recettes réelles d'investissement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	0,00
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	0,00
		Besoin de financement total	0,00
		Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00
		Besoin de financement après virement	0,00
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	0,00
Restes à Réaliser	120,80	Restes à Réaliser	0,00
		Besoin de financement total	120,80
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	120,80
		Emprunt	0,00
Total des dépenses d'investissement	120,80	Total des recettes d'investissement	120,80

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 1 abstention (Valérie MORA).

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020